

Décision

Générale

colonial

Décision n° 486 Sont chargés d'assurer la garde et l'entretien de l'hôtel du Secrétaire général.

n° 486

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Numéro JO
n° 536 du 31/07/1941

Date de publication
17 juillet 1941

Date du numéro
31 juillet 1941

TEXTE INTÉGRAL

Sont chargés d'assurer la garde et l'entretien de l'hotel du Secrétaire général, les nommés : 1° Edriss Ahmed, exgarde méhariste de 1re classe, en qualité de concierge, au salaire mensuel de 240 francs : 2° Ibrahim Mohamed. en qualité de planton stagiaire, au salaire mensuel de 240 francs.